



Communiqué de presse

Luxembourg, le 13 novembre 2017

Entreprises communes européennes du secteur de la recherche: «des comptes sains et des opérations généralement conformes aux règles», selon la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne a émis des opinions d'audit sans réserve («favorables») sur les comptes des huit entreprises communes de l'Union européenne du secteur de la recherche, considérant qu'ils étaient fiables. En ce qui concerne les opérations financières, les auditeurs ont également émis des opinions d'audit favorables pour sept de ces entreprises communes, qui respectaient les règles applicables, ainsi qu'une opinion avec réserve pour la huitième.

La Cour a publié aujourd'hui ses rapports d'audit annuels relatifs aux entreprises communes européennes du secteur de la recherche ci-après, qui constituent autant de partenariats public-privé de l'UE avec l'industrie et les États membres dans le domaine de la politique de la recherche:

- F4E (ITER et le développement de l'énergie de fusion);
- BBI (Bio-industries);
- Clean Sky (technologies de transport aérien propres);
- IMI (initiative en matière de médicaments innovants);
- PCH (piles à combustible et hydrogène);
- SESAR (programme de recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen);
- ECSEL (composants et systèmes électroniques);
- S2R (Shift2Rail, solutions innovantes en matière de produits ferroviaires).

«Les entreprises communes jouent un rôle important dans la mise en œuvre d'aspects spécifiques de la politique de l'Union européenne en matière de recherche», a déclaré Kevin Cardiff, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable des audits relatifs aux entreprises communes. «Il est donc très important qu'elles présentent des comptes fiables et qu'elles veillent à ce que leurs opérations de recettes et de dépenses soient conformes aux règles. En notre qualité d'auditeurs, nous nous réjouissons de constater que, dans l'ensemble, leurs comptes sont sains et que la seule réserve concernant leurs opérations est liée à un problème qui est appelé à disparaître.»

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages des rapports annuels sur les entreprises communes européennes du secteur de la recherche adoptés par la Cour des comptes européenne. Les différents rapports annuels spécifiques et leur synthèse sont disponibles sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

Les auditeurs ont conclu que les comptes de l'ensemble des huit entreprises communes en question étaient fiables, ce qui signifie qu'ils présentaient fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, leur situation financière, les résultats de leurs opérations et leurs flux de trésorerie pour l'exercice 2016. Par ailleurs, les opérations sous-jacentes aux comptes de sept de ces entreprises communes étaient légales et régulières; en d'autres termes, elles respectaient les règles applicables. Les auditeurs ont émis une opinion avec réserve pour l'entreprise commune ECSEL parce qu'ils n'ont pas pu obtenir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de ses contrôles internes concernant les paiements de subventions au titre du 7^e PC. Ce problème est lié au système de contrôle hérité de ses prédécesseurs (les entreprises communes ENIAC et Artemis). Il ne se pose toutefois pas pour les projets de subvention au titre du programme Horizon 2020, qui est plus récent.

Les auditeurs ont attiré l'attention sur des questions liées à l'exécution et à la gestion du budget, aux systèmes de contrôle interne et aux procédures de marché, qui n'ont aucune incidence sur leurs opinions. En ce qui concerne l'entreprise commune F4E, ils ont constaté que des mesures constructives ont été prises pour améliorer la gestion et le contrôle de la phase de construction du projet ITER, mais qu'il subsiste un risque de nouveaux dépassements de coûts et de nouveaux retards du projet.

Remarques à l'intention des journalistes

Outre l'UE, représentée par la Commission européenne, les entreprises communes comptent parmi leurs membres divers partenaires publics et privés représentant des groupements industriels et scientifiques, qui contribuent au financement de leurs activités. La plupart des entreprises communes prennent la forme de partenariats bipartites entre la Commission et des partenaires industriels et/ou du monde de la recherche, ou tripartites, lorsque les États membres participent également. On retrouve également des pays tiers parmi les membres de l'entreprise commune F4E.

Les fonds de l'UE proviennent du budget de recherche de l'Union et sont versés par l'intermédiaire du septième programme-cadre pour des actions de recherche et de développement (7^e PC) et du programme-cadre pour la recherche et l'innovation (Horizon 2020). Les partenaires industriels et du monde de la recherche contribuent en espèces et en nature. Le budget des entreprises communes pour 2016 s'est élevé au total à 1,8 milliard d'euros. Elles employaient 633 agents à la fin de l'exercice.

La Cour des comptes européenne a contrôlé la fiabilité des comptes de huit entreprises communes européennes du secteur de la recherche pour l'exercice 2016, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes. Les auditeurs ont réalisé des analyses, effectué des tests sur des échantillons d'opérations de recettes et de dépenses et évalué les contrôles clés de leurs systèmes de contrôle et de surveillance. Le cas échéant, ils se sont également appuyés sur les travaux d'autres auditeurs. Aujourd'hui, la Cour publie une synthèse de leurs conclusions, qui sont utilisées par le Parlement européen et le Conseil ou par d'autres autorités de décharge.

Outre l'audit des comptes annuels, le programme de travail de la Cour pour 2018 prévoit, à titre d'activité d'audit prioritaire, un examen horizontal des entreprises communes visant à apprécier leur valeur ajoutée et à déterminer si elles mettent en œuvre leurs programmes et atteignent leurs objectifs de manière efficace.

Les rapports annuels relatifs aux entreprises communes européennes du secteur de la recherche, accompagnés des réponses de ces dernières et d'un document de synthèse, sont disponibles sur le site web de la Cour en 23 langues de l'UE.